

Victoire aux Prud'hommes pour des salariés de TEP

[2012_04_ProcesTEP](#) Le 26 mars 2012, le conseil des Prud'hommes de Créteil a condamné la société TEP (qui assure le nettoyage du site de Tolbiac de la BnF) pour avoir employé deux salariés sur ce site au début de l'année 2011 pendant un mois et demi sans leur donné de contrat de travail et pour avoir rompu abusivement sa relation avec eux au bout de cette période.

Lisez la suite de ce tract ci-dessus.